

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DASCO 5 G Divers collèges publics parisiens - Dotations (15.715 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-2 et R. 421-72 ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose d'attribuer des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien à divers collèges parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations de fonctionnement pour travaux d'entretien sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Collège Gauguin – 9è	Déplacement de statues vers la terrasse pour sécuriser la cour du collège	4.952 euros
Collège Ronsard - 17è	Remplacement de divers matériels hors service en chaufferie	4.125 euros
Collège Vian – 17è	Remplacement de vitrages cassés	1.652 euros
Collège Chappe – 19è	Réparation de filet anti pigeons (travaux en hauteur)	1.080 euros
Collège Michelet – 19è	Remplacement de vanne de régulation vapeur de l'échangeur 1	2.197 euros
Collège Gambetta – 20è	Maintenance du désenfumage	1.709 euros
	Total	15.715 euros

Article 2 : La dépense correspondante, soit 15.715 euros, sera imputée sur le chapitre 65, nature 655113, rubrique 221, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2017.

Article 3 : Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO